

de Bouleyres, 84.

choisies: Arbrisseaux, Groseillers, fleurs, 1<sup>re</sup> qualité: Dahlias variés, etc. Spirées en fortes touffes. Plantes en pots. — la Promenade. ENRICH, Horticulteur, Bulle — Rue de Gruyères 110.

res Hirt... Garantie pour chaque paire. Demandez catalogue gratuit! Remboursement: 39-48 Frs. 8.50, 30-48 Frs. 9. —, 39-48 Frs. 7.80, 30-42 Frs. 7. —, 36-43 Frs. 6.30, 26-29 Frs. 4.20, 30-35 Frs. 5.20, 26-29 Frs. 5. —, 30-35 Frs. 6. —, 26-29 Frs. 4.50, 36-39 Frs. 6.80

VENTE immeubles.

Commune de Remaufens exposera publiques les immeubles qu'elle sur le territoire de la commune de soit art. 1553, rue du Tir: Mans, atelier, grange et écurie. 1553aaaa: Les Jordils, pr 127 perches ises auront lieu à l'Hôtel-de-Bulle, le lundi 8 mars dès les 2 heures de l'après-midi. r les immeubles et prendre con- des conditions, s'adresser à M. ASQUIER, ancien négociant, à chez M. TACHE Louis, syndic, à 19, feuss, le 23 février 1909. Le Conseil communal.

A VENDRE

100 fagots foyard, bon sec, er à Gremaud photo., Bulle. à vendre cheval de trait et de voiture, sous, très sage; à la même adresse ait 2 colliers de chevaux en t un joli tilbury neuf. ser à l'Agence Haassenstein et Vo- ille, sous H340B.

à demande

robuste pour aider aux tra- néage. ser à l'Agence Haassenstein et ille.

arême.

Thon ouvert et en boîte. ch, Sardines, Saumon. sch, Crevettes, Homards. lles, Ecrevisses, Harengs.

Epicerie Louis Treyvaud

rand'Rue, 88.



LA GRUYÈRE



ABONNEMENTS Suisse: 1 an, Fr. 4.50; 6 mois, 2.50; Etranger: 1 an, 9. —; 6 mois, 5. — payable d'avance.

Prix du numéro: 5 cent. On s'abonne dans les bureaux de poste.

JOURNAL INDÉPENDANT, POLITIQUE ET AGRICOLE

Paraissant le mercredi et le samedi. Supplément bimensuel gratuit: "L'ÉCHO LITTÉRAIRE."

Imprimerie et Administration: Rue du Tir, Bulle.

HORAIRE D'HIVER: BULLE, dép. 6<sup>00</sup> 10<sup>05</sup> 2<sup>42</sup> 5<sup>05</sup> 8<sup>57</sup> — BULLE, arr. 8<sup>57</sup> 12<sup>12</sup> 4<sup>80</sup> 8<sup>38</sup> 10<sup>40</sup>

ANNONCES District de la Gruyère: une seule insertion, 15 c; annonces répétées, 10 c. Canton et Suisse, 15 c. Etranger, 20 c. la ligne ou son espace. RÉSOLANS: Suisse, 30 cent. Etranger, 40 c. la ligne. S'adr. à l'Agence de publicité Haassenstein et Ve-gler, 84, rue de Bouleyres (Cercle catholique 1<sup>er</sup> étage).

PARTI RADICAL DÉMOCRATIQUE SUISSE Au comités cantonaux du parti radical-démocratique suisse.

Chers Confédérés, Conformément à l'article 6 de nos statuts, une assemblée des délégués de notre parti a lieu chaque année au printemps.

Suivant décision du comité central, les délégués se réuniront cette année le 14 mars, à Lucerne. Nous vous communiquons ci-dessous l'ordre du jour de cette assemblée en vous priant d'en donner le plus tôt possible connaissance aux délégués de votre parti cantonal et de les engager à venir nombreux à Lucerne.

Ordre du jour de l'assemblée des délégués le 14 mars 1909, à Lucerne.

- A 10 heures et demie du matin. a) Rapport de gestion du comité central. b) Initiative pour l'élection du Conseil national d'après le système proportionnel. Rapporteurs: M. le conseiller d'Etat D<sup>r</sup> Stadlin-Graf, de Zoug; M. Gaudard, député au Conseil national, de Vevey. c) Droits politiques (éligibilité) des employés de l'administration fédérale. Rapporteur: M. le D<sup>r</sup> Schultheis, conseiller aux Etats. d) Garantie fédérale d'un minimum de droits populaires dans les cantons. Rapporteur: M. le prof. D<sup>r</sup> Zacher, député au Conseil national. A 1 h. 30: Banquet au Löwengarten. A 3 h. 30: Assemblée populaire au Löwengarten. Discours de M. le D<sup>r</sup> R. Forrer, député au Conseil national, de St-Gall: Principes d'une politique progressiste sur le terrain fédéral.

Pour que les membres du parti puissent s'orienter, nous donnons ici les articles suivants de nos statuts:

Art. 5. — L'assemblée des délégués se compose des délégués nommés par les organisations cantonales. Dans chaque canton sont nommés trois fois

autant de délégués que le canton a de députés au Conseil national. Si dans un canton il existe plusieurs organisations se rattachant au parti radical-démocratique suisse et qu'elles ne puissent pas s'entendre sur le nombre des délégués à nommer par chacune d'elles, le comité central, ou si sa décision est contestée, l'assemblée des délégués statue.

Des membres du parti peuvent, sans être délégués, assister à l'assemblée des délégués avec voix consultative.

Art. 6. — Une assemblée des délégués a lieu chaque année au printemps.

L'assemblée des délégués est convoquée extraordinairement en vertu d'une décision du comité central ou sur la demande de cinq organisations cantonales.

Art. 7. — L'assemblée des délégués règle l'organisation de l'Union du parti suisse. Elle prend position à l'égard de toutes les questions importantes et prononce sur la ligne de conduite du parti.

Tous les trois ans, dans la session de printemps, elle désigne le Vorort du parti et nomme pour la même durée le comité central ainsi que le président de celui-ci.

Elle prend connaissance, chaque année, du rapport du comité central sur les délibérations de l'assemblée fédérale et sur l'activité du comité pendant l'exercice annuel.

Nous devons à nos amis de Lucerne de nous rendre nombreux aux assises que notre cher parti tiendra aux bords du lac des Quatre-Cantons. Nous réitérons le vœu que notre assemblée contribue à la prospérité de notre parti et de la patrie.

Recevez, chers confédérés, nos salutations patriotiques. Zurich, le 1<sup>er</sup> mars 1909.

Pour le comité central du parti radical-démocratique suisse:

Le Secrétaire: D<sup>r</sup> A. STREULI. Le Président: D<sup>r</sup> W. BISSEGGER

Balayez devant votre porte.

Cela devait fatalement arriver. Le « coucou » du Fribourgeois aurait manqué à ses détestables habitudes en n'allant pas fourrer son nez dans un nid voisin qui, en l'occurrence, se trouve être les élections vaudoises. Le Fribourgeois se fait un malin plaisir de pêcher dans le

Journal de Château-d'Oex des paroles ironiques à l'adresse de M. Ganty-Berney, candidat député de la liste radicale-démocratique, pour le bon motif que M. Ganty est un de nos amis et un habitué du Banquet des Rois.

Or, puisque le Fribourgeois se délecte à ce point de la prose du journal vaudois, nous lui demanderons ce qu'il pense de l'entrefilet suivant, paru samedi, dans ce même Journal de Château-d'Oex. Le tableau ci-dessous ne semble-t-il pas brosé tout exprès pour le canton de Fribourg?

Prenez donc ceci, très cher confrère: « Nous avons été surpris de lire que dans plusieurs assemblées politiques, le préfet du district en a pris la présidence, et nous estimons ce mode de faire blâmable en tous points.

Les préfets, lieutenants du Conseil d'Etat, sont spécialement chargés de veiller à l'application des lois dans les districts où ils demeurent; ils doivent, officiellement tout au moins, traiter les Vaudois et les habitants sur le même pied, sans préoccupation de partis ou d'opinions politiques ou religieuses. Chaque citoyen est égal devant la loi, dit la constitution.

Or, lorsqu'un préfet, président d'une assemblée politique, traite ouvertement d'ennemi ou d'adversaire un concitoyen d'opinion différente, il lui est difficile de ne pas tenir compte, dans l'exercice de ses fonctions, des déclarations, souvent haineuses, qu'il a prononcées. Sans doute, et nous ne le dé-nions à personne, chaque citoyen a le droit et le devoir de posséder et de défendre son opinion, mais il est des cas où il faut savoir rester à sa place et ne pas vouloir conduire l'opinion publique, alors que, de par ses fonctions, on est spécialement chargé de se dégager des influences politiques.

Nous nous rappelons de l'indignation générale exprimée il y a plusieurs années déjà, lorsqu'un juge au Tribunal cantonal, président à Lausanne une assemblée politique, traitait les citoyens d'autres partis d'ennemis à combattre sans merci. Ce juge, peu conscient de ses devoirs, avait déclenché un tollé général de protestations et nu à sa considération; il peut aisément en être de même de MM. les préfets qui croient de bonne politique gouvernementale de présider des assemblées politiques; ils ont, eux aussi, des prérogatives administratives

et même judiciaires qui ont besoin d'une auréole d'impartialité.

Dites, ô vertueux Fribourgeois, comment la trouvez-vous cette prose là?

NOUVELLES SUISSES

Revision du Code des obligations. — On écrit de Berne à la Revue:

La commission d'experts s'est réunie lundi pour étudier le projet de revision du Code des Obligations. Elle a discuté uniquement le chapitre de louage de services, mais la longueur des délibérations ne lui a pas permis d'en achever l'étude. Elle a dû remettre la fin de ce travail, ainsi que la discussion du chapitre de louage d'ouvrage, à une nouvelle session dont la date n'est pas encore fixée.

Le conflit des farines. — Comme le Conseil fédéral examine en ce moment encore différents moyens pour la protection de la meunerie suisse et que la question n'est pas arrivée à un point où une décision des commissions parlementaires des douanes ou une action de l'Assemblée fédérale s'impose, ces commissions, réunies les 4 et 5 mars, à Berne, ont renoncé à prendre une résolution pour le moment et ont exprimé leur entière confiance au Conseil fédéral. Elles ont exprimé le désir que les nouvelles propositions des meuniers suisses, qui demandent une série de mesures autonomes, pour faire face au danger qui les menace, soient étudiées minutieusement, autant que possible.

Recettes des douanes. — Les recettes des douanes présentent en février 1909 une diminution de 558,700 francs sur février 1908. Ce dernier mois comptait, il est vrai, 29 jours au lieu de 28 en 1909. La diminution pour les deux premiers mois de 1909, est déjà de 1,106,000 francs.

L'importation des farines allemandes a été en février 1909 de 25,775 quintaux métriques contre 38,887 en janvier 1909 et 35,129 en février 1908.

Banque populaire suisse. — L'assemblée générale des actionnaires de cet établissement de crédit aura lieu à Berne le 22 mars. Le nombre des actionnaires était à la fin de 1908 de 43,400, contre 40,124 en 1907. Fribourg est représenté par 2757

actionnaires. Le capital social s'élevait au 1<sup>er</sup> janvier dernier à 42,167 mille 190 fr. 05; la part de l'arrondissement de Fribourg est de 2,732 mille 335 fr. 50.

Le bénéfice net pour 1908 est de 2,763,344 fr. 11 (Fribourg: 244,626 francs 43, que le conseil d'administration propose de répartir comme suit: versement au fonds de réserve statutaire, 444,345 fr. 33; au fonds de réserve spécial, 44,569 fr. 17; aux actionnaires le 5 1/2 %, soit 2,157,793 francs 25; à des œuvres de bienfaisance et d'utilité publique, 19,000 fr. à compte nouveau, 97,636 fr. 25.

**Banque nationale.** — Le conseil de banque de la Banque nationale suisse s'est réuni samedi après midi. Il a pris connaissance du premier rapport de gestion qui va du 20 juin 1907, date de l'ouverture de la Banque, au 31 décembre 1908.

Les comptes présentent un produit net de 4,509,155 fr., dont il faut déduire pour les frais d'administration et les différents amortissements 2,492 mille 035 fr. Il reste donc un bénéfice net de 2,017,120 fr. dont 10 %, soit 201,712 fr. doivent être versés au fonds de réserve. Il reste ainsi à la disposition de l'assemblée générale une somme de 1,800,000 fr., soit 18 fr. par action comme dividende pour le capital-actions; ceci correspond à un intérêt de 4 % du capital-actions versé pour la période du 20 juin 1907 au 31 décembre 1908 et de 2 1/2 % pour la période allant du versement jusqu'à l'ouverture de la Banque.

Le solde de 15,408 fr. sera mis à la disposition de la Caisse fédérale qui aura à verser les indemnités revenant aux cantons. D'après les dispositions de la loi sur la banque, les cantons auront droit pour la période de dix-huit mois à une indemnité de 2,441,267 fr.

Le rapport de gestion constate que le résultat défavorable, influencé par la période de transition et la situation des affaires, du commerce et de l'industrie pendant l'année 1908 ne permet nullement de douter que le bénéfice à l'avenir ne se développe de façon plus satisfaisante.

FEUILLETON DE LA GRUYERE

La Fille maudite

PAR EMILE RICHEBOURG

Mellier restait immobile, écorché sous le poids de son malheur.

— Mon cher cousin, reprit Parisel d'un ton larmoyant, je regrette bien d'avoir prononcé ce nom qui vous rappelle les jours heureux du passé. Vous le savez, j'ai toujours pris part à votre peine; comme vous, pendant longtemps, j'ai pensé que la belle cousine reviendrait.

Un sourire amer crispa les lèvres du vieillard.

— Hélas! pourrions-nous le paysan en s'efforçant de faire venir une larme qui s'obstina à ne point paraître, dix-neuf années se sont écoulées; il n'y a plus d'espoir.

— Plus d'espoir, répéta douloureusement Mellier.

Les élections de dimanche.

Les élections pour le renouvellement du Grand Conseil dans le canton du Valais ont procuré une brillante victoire aux radicaux du district de Martigny. Tous leurs candidats sont élus, avec une majorité d'environ 320 voix en moyenne. Aucun des candidats conservateurs n'a passé. L'accroissement des voix radicales est considérable dans tout le district, notamment à Charrat, Fully, Martigny-Combe, Martigny-Ville. En ce dernier lieu, sur 380 votants, 297 ont déposé des listes radicales. Ce triomphe a été fêté dimanche soir par un cortège et par des salves d'artillerie.

Le cercle de Sierre a élu deux députés libéraux. C'est un gain d'un siège pour l'opposition.

Les élections assurent une majorité de 65 voix environ au parti conservateur.

— Dans le canton de Vaud, jusqu'à 9 1/2 heures dimanche soir, on ne connaissait les résultats que d'un certain nombre de cercles. Ceux de Lausanne ne seront connus que tard.

Sont élus jusqu'ici 108 députés sur 236, soit 78 radicaux, 25 libéraux et 1 indépendant. Il y a 4 ballottages.

— Au Tessin, pour les élections au Grand Conseil, le nombre des votants a été d'environ 25,000. La majorité libérale est de 1600 voix. La situation actuelle du Grand Conseil ne paraît pas devoir subir de modification sensible. Il comptait 48 libéraux, 39 conservateurs, 5 corréalistes et 3 socialistes.

Les conservateurs ont quelques probabilités de gagner un siège dans l'arrondissement de Bellinzona et les radicaux un dans l'arrondissement de Locarno.

Les bureaux d'arrondissement commenceront lundi matin à 10 heures leur travail et la proclamation des résultats ne pourra avoir lieu avant mercredi ou jeudi.

**C. F. F.** — Il y a lieu de relever les décisions suivantes du Département fédéral des chemins de fer pour l'horaire d'été:

Les C. F. F. étant obligés de réduire leurs frais d'exploitation, le Départe-

ment est d'accord pour la suppression des trains 1041 (Lausanne 6 h. 10 du matin, Berne 8 h. 20) et 1052 (Berne midi 47, Lausanne 4 h. 45). En conséquence, les trains 9 (Lausanne 5 h. 05 du matin, Fribourg 7 h. 33), et 22 (Berne 2 h. 15 soir, Lausanne 4 h. 23), ne peuvent pas être modifiés. Etant donnée leur fréquentation minime, le Département renonce à reprendre les trains de luxe Paris et Londres sur Interlaken.

En outre, le Département se déclare d'accord avec la suppression des trains suivants: 1500-1503 Berne-Bienne-Berne, 1424 Olten-Berne, 1938 Zurich-Olten, 2334-2337 Glaris Wesen-Glaris.

A partir du 1<sup>er</sup> mai, la direction générale des C. F. F. compte supprimer à peu près 2000 km. de trains par jour, ce qui, jusqu'à fin 1909, fera environ 500,000 km., ou une économie nette de 1,500,000 fr.

**Lucerne.** — Le Conseil d'Etat a fixé au 4 avril la votation populaire sur l'introduction de la proportionnelle dans le canton de Lucerne.

**Obwald.** — La semaine dernière, des voleurs se sont introduits dans la chapelle de Fühli, près de Sachseln, et ont enlevé du chœur deux vitraux précieux.

On a poursuivi les voleurs jusqu'à Kerns, mais là on a perdu leur trace.

**Valais.** — Un village expulsé son curé. — Un conflit s'est élevé entre la population de Saas-Grund et le curé de ce village. Le curé a pris le caractère d'une véritable émeute, et jeudi, toute la population, y compris les femmes, est allée manifester devant la cure. Des renforts de gendarmerie ont été envoyés de Sion, et vendredi, sous la protection de la force publique, le vicaire et le recteur ont pu s'enfuir.

— Pour Nax. — Les dons parvenus à la caisse de l'Etat du Valais s'élevaient à ce jour à fr. 150,000.

— Vendredi est décédé, à l'âge de 91 ans, M. Pierre-Marie Bonvin, doyen des habitants de Sion.

A L'ÉTRANGER

**Autriche.** — Terrible avalanche au Tyrol. — A Prad, une avalanche a enseveli une maison dans laquelle se trouvaient quinze personnes qui ont toutes péri.

— 35 ouvriers ensevelis dans le Tyrol. — On donne les détails suivants sur la catastrophe provoquée à Böckstein, dans le Aulanzthal, par la chute d'une avalanche. Cette avalanche est tombée d'une hauteur de 700 mètres, ensevelissant une baraque où des ouvriers étaient réunis pour déjeuner. 35 ont été pris sous la neige: on a retiré jusqu'ici 18 cadavres.

**Italie.** — Nouvelles alertes en Calabre. — Une légère secousse de tremblement de terre a été ressentie à Reggio de Calabre vendredi à midi un quart. Elle a été suivie d'une secousse plus forte à 1 h. 20. La population est alarmée.

A Mileto, une forte secousse a été ressentie vendredi, à 1 h. 20 également.

— Incendie du bureau des téléphones à Turin. — Un incendie a détruit lundi matin le bureau central du téléphone urbain. Le service interurbain n'a pas été atteint. On est en train de rétablir les communications urbaines pour les principaux bureaux et les journaux. On croit que l'incendie a été causé par la chute de fils téléphoniques sur d'autres fils à la suite des chutes de neige.

**Persé.** — Tabriz la sanglante. — Des combats sérieux se livrent chaque jour autour de Tabriz. Jeudi, les partisans du schah ont réussi à occuper les faubourgs, mais ils ont été aussitôt attaqués violemment par les révolutionnaires et finalement repoussés.

Les nationalistes ont fait beaucoup de prisonniers et ont pris un canon. Les troupes du schah ont été poursuivies sur une distance de plusieurs milles.

BRÈVES NOUVELLES

— Suisse. —

Les avalanches ont interrompu la circulation des trains entre Domodossola et Varso, dans la journée de lundi.

file...

— Votre fille, monsieur Parisel, l'interrompt-il d'un ton railleur, votre fils, dont je n'ai pas à discuter ici les rares qualités, peut aller ailleurs chercher une femme; il ne sera jamais le mari de Blanche, vous entendez, jamais!

— Ah! prenez garde, monsieur Pierre Rouvenat! s'écria Parisel avec fureur, sortant de sa prudence habituelle.

Un double éclair s'alluma dans les yeux du vieux serviteur; il croisa ses bras sur sa poitrine et répliqua fièrement:

— Monsieur Parisel, une menace ne m'a jamais fait peur.

Le père Parisel fit un mouvement comme s'il allait sauter à la gorge de Rouvenat; mais, reprenant son rôle hypocrite, il imposa silence aux excitations de la rage qui grondait en lui.

Jacques Mellier, impassible, les regardait tous les deux.

— Mlle Blanche est en âge de se marier, reprit Parisel d'un ton moins aigre, et si vous n'avez pas des raisons inconnues pour vouloir qu'elle reste fille, monsieur Rouvenat, il me semble que notre demande n'est

che, non moins malin que lui, voyait clair dans son jeu. Cela ne l'empêchait pas de poursuivre son but ténébreux.

Il y a des hommes fatalement prédestinés, qui ont toutes les audaces; Joseph Parisel était un de ceux-là. Il aurait pu s'appliquer à lui-même ce qu'il disait en parlant du caractère de son fils: « Il faut que ça marche ou que ça casse! »

Du reste, pour une lutte, il avait un grand avantage sur Rouvenat; celui qu'un gredin a toujours sur un honnête homme.

Rouvenat, se rendant à l'appel de Jacques Mellier, entra dans la chambre.

— Pierre, dit le fermier, d'après ce que vient de me dire mon cousin Parisel, François, paraît-il, est amoureux de Blanche, et il la demande en mariage. A toi de répondre.

Le visage de Rouvenat exprima le plus profond dédain. Cependant il dit avec beaucoup de calme:

— Je n'ai que ceci à répondre à M. Parisel: il a perdu son temps et ses paroles.

Le père du beau François trembla de colère.

— Pourtant, monsieur Rouvenat, mon

— U  
est no  
— E  
jeune g  
l'eau et  
— U  
dimanc  
— L  
Lac, es  
de son  
— U  
dans l'i  
Le ro  
depuis  
— O  
bruits d  
— U  
garniso  
— Pa  
mein, e  
par la r  
— O  
statue d  
Floquet  
restatio  
CAN  
Ch  
nier, u  
letal,  
fait un  
relevé  
main, i  
ternes.  
Sch  
sieurs  
Lem  
parti r  
senter  
l'électi  
Le  
Ce so  
MM. H  
Bronis  
de la l  
Le p  
billets,  
marade  
veine,  
let ven  
lot de  
ne se n  
à aban  
Il fallu  
qui pro  
Herren  
que Gr  
pas de c  
Rouv  
— Da  
Blanche  
tée.  
— O  
avoir, M  
bien! so  
— Il s'é  
de toute  
— Bl  
La je  
chez ell  
Rouven  
son fau  
bondit v  
— Mo  
— Ri  
Il l'at  
un baiss  
— Oh  
toute tr  
— J'a  
stien ma  
lées: por  
— Da  
Elle s  
— Bl

L'ÉTRANGER

**Terrible avalanche** — A Prad, une avalanche a entraîné une maison dans laquelle se trouvaient quinze personnes qui ont péri.

— On donne les détails suivants de la catastrophe provoquée à Böckers par la chute d'une hauteur de 700 mètres, causant une baraque où des ouvriers étaient réunis pour déjeuner. On a trouvé sous la neige : on a compté 18 cadavres.

**Nouvelles alertes en Italie** — Une légère secousse de terre a été ressentie dans le Calabre vendredi à midi. Elle a été suivie d'une secousse forte à 1 h. 20. La population est alarmée.

— Une forte secousse a été ressentie vendredi, à 1 h. 20 également.

**Incendie du bureau des télégraphes** — Un incendie a détruit le bureau central du télégraphe. Le service interurbain a été atteint. On est en train de rétablir les communications urbaines.

— On croit que l'incendie a été causé par la chute de fils téléphoniques d'autres fils à la suite des pluies de neige.

**Tabriz la sanglante** — Des combats sérieux se livrent autour de Tabriz. Jeudi, les Russes ont réussi à occuper les faubourgs, mais ils ont été violemment repoussés par les Turcs et finalement repoussés.

— Les nationalistes ont fait beaucoup de victimes et ont pris un canon. Les Russes ont été poursuivis à une distance de plusieurs kilomètres.

NOUVELLES

**Suisse** — Des pluies ont interrompu la circulation entre Domodossola et Varso, reprise de lundi.

Monsieur Parisel, l'interlocuteur de votre fils, dont on discute ici les rares qualités, ailleurs chercher une femme ; il n'a pas le mari de Blanche, vous en êtes sûr !

— Osez garde, monsieur Pierre ! s'écria Parisel avec fureur, sortez d'ici !

— Le soleil s'alluma dans les yeux de Parisel ; il croisa ses bras sur sa poitrine et dit : — Monsieur Parisel, une menace ne m'a jamais effrayé.

— Parisel fit un mouvement comme pour aller à la gorge de Rouvenat ; mais son rôle hypocrite, il imposa le silence à la rage qui grondait dans son cœur.

— Blanche est en âge de se marier, dit-il d'un ton moins aigre, et si vous n'avez pas des raisons inconnues pour empêcher ce mariage, monsieur Rouvenat, je vous prie de me le dire.

— Elle se tourna vers Rouvenat. — Blanche dit-il, il s'agit d'une demande

— Un nommé Keller, de Rütli, 21 ans, a été noyé dans le lac de Zurich, dimanche.

— En patinant sur le lac de Bienna, un jeune garçon, Piatowski, d'Odessa, tombe à l'eau et se noie.

— Une forte chute de neige s'est produite dimanche, dans le Tessin.

— Le menuisier Biechli, à Estavayer-le-Lac, est arrêté sous l'inculpation d'incendie de son atelier le 18 février dernier.

— Une crise intense règne à Schwytz dans l'industrie du tissage de la soie.

— **Etranger** — Le roi d'Angleterre séjourne à Biarritz depuis dimanche.

— On déclare dénué de fondement les bruits de complot contre le roi de Grèce.

— Une épidémie de typhoïde sévit sur la garnison de Cherbourg ; plusieurs décès.

— Pendant une charge de uhlans à Demin, en Poméranie, un escadron aveuglé par la neige, tombe dans un fossé.

— On a inauguré dimanche, à Paris, la statue de l'ancien président de la Chambre, Floquet. Manifestations et nombreuses arrestations.

CANTON DE FRIBOURG

**Chute mortelle** — Mardi dernier, un jeune père de famille de Mühledalen, M. Franz Schorro, fermier, a fait une chute dans sa grange. On l'a relevé sans connaissance. Le lendemain, il a succombé à des lésions internes.

Schorro avait 34 ans ; il laissait plusieurs enfants en bas âge.

**Les conseils généraux** — Le parti radical moratois a décidé de présenter une liste de 40 candidats pour l'élection du conseil général.

**Le gros lot de Planfayon** — Ce sont deux domestiques bernois, MM. Herren et Grazer, en service à Brunisberg, qui ont gagné le gros lot de la loterie de Planfayon.

Le premier qui avait acheté quatre billets, en avait revendu un à son camarade, à la condition que, en cas de veine, on partagerait le megal. Le billet vendu à Grazer sortit avec le gros lot de 15,000 fr. Mais son propriétaire ne se montra pas tout d'abord disposé à abandonner une partie de l'aubaine.

Il fallut recourir à un homme de loi, qui prononça le jugement de Salomon : Herren se contenta de 7000 fr. tandis que Grazer en obtint 8000 fr.

— pas de celles qu'on repousse sans examen. Rouvenat ne daigna pas répondre.

— Dans tous les cas, continua Parisel, Blanche a au moins le droit d'être consultée.

— C'est sa réponse à elle que vous voulez avoir, Monsieur Parisel ? dit Rouvenat. Eh bien ! soit, vous allez être satisfait.

— Il s'élança hors de la chambre et appela de toutes ses forces : — Blanche ! Blanche !

La jeune fille sortit précipitamment de chez elle et accourut. Elle vit Parisel et Rouvenat debout, et le fermier affaissé dans son fauteuil. Croyant à un accident, elle bondit vers ce dernier en s'écriant :

— Mon père, mon père, qu'avez-vous ? — Rien répondit le vieillard en souriant. Il l'attira vers lui, elle s'inclina, et il mit un baiser sur le haut de son front.

— Chère petite ! murmura-t-il ; elle est toute tremblante. — J'ai peur, dit-elle ; j'ai cru que vous étiez malade. Mais mon parrain m'a appelé : pour quoi ?

— Demandez-le lui. — Elle se tourna vers Rouvenat. — Blanche dit-il, il s'agit d'une demande

**Arrestation** — Le service de la Sûreté de Paris a arrêté samedi matin, boulevard Voltaire, un sieur, Jules Spahr, sujet bernois, ayant habité Saint Aubin, jusqu'en automne 1904.

A cette époque, Spahr avait enlevé une jeune fille mineure de Saint-Aubin et s'était rendu à Paris avec elle après avoir dérobé, au moyen d'un faux, une assez forte somme à la mère de la jeune fille.

Spahr avait été condamné par défaut à neuf mois de prison par le Tribunal criminel de la Braye.

C'est à la requête de la police fribourgeoise qu'il a été arrêté à Paris.

GRUYÈRE

**Réflexions d'un Pierrot gai** — Le Fribourgeois déclare, le vendredi 5 mars, qu'il ne retranchera pas un mot de son article : « un peu de relâche »

Nul ne lui demande d'y retrancher, même une virgule, bien au contraire !

Pour moi, pauvre Pierrot, qui ai l'honneur... de faire progresser la Gruyère !!! je désire savoir si le mot *cabotin* a aussi un sens charitable, puisque le Fribourgeois s'en sert à l'égard de ceux... qui ont la conduite de La Gruyère ?

Le dictionnaire dit : « Cabotin » terme de mépris par lequel on désigne les comédiens ambulants qui jouent sur de petits théâtres ?

Encore un mot : Votre galerie d'animaux est moins complète et intéressante que la nôtre (celle dont le Fribourgeois vient de nous signaler l'existence,) car elle se réduit à un seul « Coucou ».

Mais cet oiseau astucieux et voyageur, passant d'un nid à l'autre, a probablement une belle expérience, doublée d'une instruction étendue et pourra nous donner poliment et clairement l'explication qu'un... polichinelle (soit Pierrot) désire ? !

**Chasse à l'aigle** — L'autre jour, à Enney, un aigle se régala d'un chat qu'il avait enlevé près d'une maison du village. Mais un chasseur survint qui, d'un coup de fusil bien ajusté,

le tua le dangereux oiseau. L'aigle mesure plus de deux mètres d'envergure. C'est le deuxième qu'on abat à Enney, en l'espace de quinze mois.

**Les aveux de l'incendiaire** — L'individu arrêté le lendemain de l'incendie de la propriété de M. Louis Overney, à Cerniat, a avoué son crime.

**Nécrologies** — On a enseveli dimanche à Bulle, M. Joseph Pittet, fermier en Planchy, décédé après deux jours de maladie seulement. M. Pittet était bien connu dans le monde des éleveurs.

A Neirivue, M. Joseph Geinoz, 48 ans, a été trouvé mort sur son traineau, vendredi soir, en rentrant de Villers-sous-Mont. On attribue la mort à une congestion.

Nos condoléances aux familles.

**ÉTAT CIVIL DE BULLE**  
Mois de février 1909.

**Naissances** : Stanb, Victor, fils de Jacob, peintre en voitures, de Ochlenberg (Berna), et de Marie-Elisa, née Dallon. — Menwly, Marin-Joseph, fils d'Auguste, parqueteur, de Tavet et St-Antoine, et de Albertine, née Gremund. — Dupasquier, Charlotte-Elisabeth-Jeanne, fille de Louis, caissier de ville, de Bulle, et de Marie-Agathe, née Koch. — Dupasquier, Robert-Louis, fils de Firmin, agriculteur, de La Tour-de-Trême, et de Ludovica, née Boschung. — Gotschmann, Marcel-Louis, fils de Jules, terrassier, de Ueberstorf, et de Marie-Dorothée, née Bossen. — Borghi, Yvonne, fille d'Antonio, tailleur de pierres, de Vogogna (Novarre, Italie) et de Bertha-Marie, née Deladoey.

**Décès** : Pugin Joseph-François, cordonnier, d'Écharrens, époux de Rosine, née Gremund, 73 ans. — Genilloud, Raoul-Paul, fils de François, de Bulle, 2 ans. — Wehner, Marie-Josette-Caroline, épouse de Gustave, serrurier, de Strunnen (Saxe) 58 ans. — Suda, Jean-Vincent, ancien boucher, de Bulle, 84 ans. — Perroud, Elise, née Genoud, veuve de Louis, de Châtel-St-Denis, 76 ans. — Sottas, Marie Marie, fille de Louis, comptable, de Gampfen, 6 mois.

**Mariages** : Willi, Robert, commerçant, de Mosen (Oton de Lucerne), et Muller, Maria-Otilia-So-phie, de Esau (Oton de Zurich), les deux domiciliés à Bulle. — S. lui Charles-Henri, manoeuvre, de Comaniga, (Ome, Italie), à La Tour-de-Trême, et Savary, Delphine-Françoise, née Magnin, veuve de Marie Joseph-Théodore Savary, de Bulle et Riex. — Charrière, Louis Adrien, agriculteur, de Cerniat, et Bapst, Séraphine-Oéline, de Pont-la-Ville et La Roche, les deux à Bulle.

**Agriculteurs, artisans, particuliers,** faites un essai avec le **Vin blanc** de raisins secs à **Fr. 20.**, **Vin rouge** (vin naturel coupé avec du vin de raisins secs) à **fr. 27.** — les 100 litres pris en gare de Morat, contre **remboursement**.

Ces vins ont été analysés par plusieurs chimistes qui les ont trouvés bons et agréables.

Echantillons gratuits et franco. Se recommande [452] **OSCAR ROGGEN, à Morat.**

La famille **PITTET** en Planchy (Bulle) remercie sincèrement toutes les personnes qui lui ont témoigné tant de sympathie dans la perte cruelle qu'elle vient d'éprouver en la personne de **MONSIEUR JOSEPH PITTET**

**A vendre** quelques centaines de très bonnes **fascines sèches**, à rendre à domicile, si on le désire. S'adresser à **M. Alf. Reichlen, Bulle.**

Les familles **TORNARE**, à Charmey, remercient sincèrement toutes les nombreuses personnes qui leur ont témoigné de la sympathie à l'occasion du deuil qui vient de les frapper.

**Foin et regain** à vendre chez **Joseph Dupasquier, en Saucens, Bulle.**

**PIANOS** des premières marques connues. **Beaux pianos d'occasion. Facilité de paiement. Echange. Location. On se charge de toutes les réparations.** [401] **W. WASER, Bulle.**

**Semences.** Graines fourragères diverses, garanties de pureté et de germination, contrôlées par les établissements fédéraux de Zurich et de Lausanne. **Spécialités de mélanges pour tous sols.**

**Trèfles et fenasses** premier choix. **Froment** de printemps du pays. **Avouines** Bohême et Sibérie, hâtive et de grand rendement. **Seigle, Orge, Poisette à semer. Chauvre de Brisgau.**

**Crotti Frères, Grains et farines, Bulle.**

**Jeune fille** sachant cuire est demandée par petit ménage à Broc. Bonnes références sont exigées. S'adresser à l'Agence Haasenstein et Vogler, Bulle, sous H384B.

**On demande** un jeune homme sérieux et intelligent dans un hôtel de Bulle. S'adresser à l'Agence Haasenstein et Vogler, à Bulle.

**A louer :** à la boulangerie EICHENBERGER, un grand local pouvant servir d'atelier ou de dépôt. A la même adresse, à vendre deux petits chars à bras presque neufs.

**Mise de chédail.** Le sousigné vendra en mises publiques, le **mercredi 10 mars**, dès 10 heures du matin, devant son domicile, à **Sorens**, tout son chédail consistant en 2 chars à faner, herse, hache-paille, luge, etc., ainsi que les fleurées de 3 poses. L'exposant : **Maxime DÉVAUD.**

**A vendre** à bas prix un tour pour le bois presque neuf pour charbon et une soie à ruban avec cylindre, chez **Albert Roos** maréchal, **Bellegarde.**

**Foin et regain** de bonne qualité, à vendre chez **M. Ernest Genoud, Avenue de la Poyrière, Bulle.** 415

**Mises publiques.** Le sousigné exposera à vendre en mises publiques, le **mardi 23 mars 1909**, de 2 à 4 heures, à la **Croix-Blanche, à La Roche**, le **domaine du Stekely**, de la contenance de 7 hectares, 33 ares 20 centiares, soit 20 poses 146 perches, dont 49 ares 32 centiares (1 pose 148 perches) en bois ; une maraiche de 3 hectares 60 ares 90 centiares, soit 10 poses 10 perches, et une parcelle de bois de 18 ares 77 m. 158 perches ; le tout au cadastre de La Roche. Ces propriétés sont dans une belle situation et de bonne qualité. Le bâtiment principal est neuf avec installation de la lumière électrique, eau intarissable à la cuisine et devant la maison. Pour voir le domaine, s'adresser au propriétaire, **M. Ensebe BAPST, à La Roche**, et pour les conditions en mon étude, à **Bulle**, 416] **A. ANDREY, not.**

**A VENDRE** un bon piano, vaisselle et batterie de cuisine et différents objets. S'adresser à Madame **Seydoux-Currat, Bulle.**

